

---

Adresse du comité révolutionnaire de Versoix-la-Raison sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du comité révolutionnaire de Versoix-la-Raison sur la découverte et la punition des conspirateurs, lors de la séance du 11 prairial an II (30 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 126;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13621\\_t1\\_0126\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13621_t1_0126_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tutélaire la foudre qui doit écraser tous les traîtres, les destinées de la République sont entre vos mains; restez à votre poste, soyez fermes et la France sera toujours triomphante, Vive la Montagne, et guerre éternelle aux tyrans.

CHRISTIN, PERRET, BRUNET, DALLOZ, DUMONT, MILLET, COMOY, CLÉMENT, BÉJARD, MILLET, MESNARD, JACQUEMIN, MICHEL (*élèves*).

## 17

Les citoyens Douillet et Alexandre, sergens dans la 8<sup>e</sup> compagnie de la 172<sup>e</sup> demi-brigade de la 2<sup>e</sup> division de l'armée des Ardennes, félicitent la Convention sur ses travaux, et les mesures prises contre les traîtres, ils l'invitent à rester à son poste, et jurent de combattre les tyrans jusqu'à la mort.

Mention honorable (1).

[*s.l.*, 11 flor. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen président,

Nous vous félicitons sur vos travaux et sur les nouvelles mesures que vous avez prises pour punir les conspirateurs; que ces scélérats soient incessamment punis et qu'ils passent sans plus tarder sous le glaive de la loi; nous applaudissons aussi au décret rendu pour rendre la liberté aux hommes de couleur.

Restez à votre poste et par votre conduite sage et pleine de justice et les grandes mesures que vous prenez; nous marcherons jusqu'à la mort pour faire mordre la poussière à tous les satellites du despotisme qui souillent le territoire de la République ».

DOUILLET (*sergent de la 8<sup>e</sup> C<sup>te</sup>, natif d'Ecry-le-Franc, Ardennes*), ALEXANDRE (*sergent de la 8<sup>e</sup> C<sup>te</sup>*).

## 18

Les membres du comité de surveillance de Versoix-la-Raison, département de l'Ain, ceux de la commune de Bayonne, les autorités constituées et la société populaire de Bruyères, département des Vosges; la société populaire d'Arcy, département du Doubs; celle de Morlaas, département des Basses-Pyrénées; celle de Vezelay, département de l'Yonne; celle de Montargis, département du Loiret; le comité de surveillance de la commune de Blois (3); la société populaire de Duclair, département de la Seine-Inférieure; celle d'Astaffort, département de Lot-et-Garonne; celle de Crestet, département de Vaucluse; celle du Meilhan, département de Lot-et-Garonne; celle de Montbidouse, département des Basses-Pyrénées; les administrateurs du départ. de l'Oise; la Société populaire de Beauvais (4); celle de Champlitte, départ. de la Haute-Saone; les adminis-

(1) P.V., XXXVIII, 203.

(2) C 306, pl. 1158, p. 2.

(3) Loir-et-Cher.

(4) Oise.

trateurs du district de Vezelise, départ. de la Meurthe, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, sur la découverte et la punition des conspirateurs. Ils l'invitent à demeurer à son poste, et témoignent leur indignation sur l'horrible attentat prémédité contre les représentants du Peuple Collot et Robespierre.

La Convention décrète la mention honorable, et l'insertion au bulletin de ces différentes adresses (1).

a

[*Le C. révol. de Versoix-la-Raison, s.d.*] (2).

« Aux dignes soutiens de la République les infatigables montagnards, président et membres de la Convention nationale,

Recevez le serment que prêtent de vrais sans culottes, amis des droits de l'homme: nous jurons d'exterminer tout individu qui attenterait à la souveraineté du peuple et à la liberté des personnes sacrées de nos braves représentants, plutôt la mort que de survivre à la perte de la liberté. Mais quoi, mourir! Non les traîtres périront et la liberté s'établira par toute la terre.

Restez à votre poste, que la vertu et la terreur soient à l'ordre du jour.

Nous avons frémi d'indignation en apprenant le plus infâmes des complots, mais aussi, sentinelles infatigables, nous avons redoublé de courage et de surveillance pour démasquer ces traîtres stipendiés qui travaillent sourdement dans l'intérieur à tuer la liberté par la perfidie, le patriotisme par la calomnie, les mœurs par la corruption, l'esprit public enfin en accablant le pauvre de privations.

Était venue s'habituer parmi nous la femme divorcée du ci-devant Liancourt. Elle avait gagné la confiance des habitants de cette commune par ses bienfaits journaliers. Mais, sur l'arrêté du représentant Albitte qui ordonne l'incarcération de tous les ci-devants nobles, elle a manqué de confiance en la justice du peuple, elle s'est émigrée, les pauvres de cette commune n'auront pas part à ses bienfaits, mais la Convention a décrété qu'il n'y aurait plus de malheureux en France. Vive la République! Vive la Montagne! La nation gagne à ce trait de lâcheté cinq à six millions et vive la Montagne! Périssent les tyrans et les traîtres ».

Jacques ROUSSE (*présid.*), DENOYERS (*secrét.*), F. PERRIN, TROUTTEUR, MOCCAND, BOUVET [et 1 signature illisible].

b

[*Le C. révol. de Bayonne à la Conv.; 10 flor. II*] (3).

« Citoyens représentants,

Nous aussi nous aimons à être reconnaissans. Nous aussi nous vous devons des félicitations

(1) P.V., XXXVIII, 203. B<sup>in</sup>, 13 prair. 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(2) C 305, pl. 1145, p. 1; Versoix-la-Raison: Versoix (Suisse).

(3) C 305, pl. 1145, p. 2.